



Chronique du mois de juin 2017

Saga *Gallifet d'Honon* de Cairanne Joseph Gallifet (1655-1706) « affreux colonialiste » à Saint-Domingue

Nous poursuivons la saga Gallifet d'Honon. Aujourd'hui nous allons nous intéresser à **Joseph Gallifet** (1655 – 1706), deuxième fils de Pierre *le fils rebelle* de la chronique de mai 2017, habitant au château Gallifet à Cairanne. Son lieu de naissance est Aix-en-Provence en 1655. Mais il passe son adolescence à Cairanne, son père y étant installé depuis 1660.

Ce fils, comme il se doit, embrassera une carrière militaire qui va le conduire à devenir un exploitant colonial négrier. C'est à travers son dossier militaire que l'on peut retracer son parcours.

Il est au fil des écrits : Honon de Gallifet, Gallifet d'Honon, de Gallifet seigneur de Donon.

Carrière militaire¹

En 1673, à 18 ans, il commence sa carrière militaire comme lieutenant au Régiment de Picardie puis dans la Marine qui le conduit comme capitaine à la Martinique en 1683. Il y est au moins jusqu'en 1690 puisqu'il transmet une note au gouverneur général des Isles d'Amérique sur un tremblement de terre².

En 1695, il est lieutenant du Roy à Saint-Domingue et le 15 février 1698³, Louis XIV le nomme gouverneur provisoire de Saint-Domingue.

En mars 1703, il est nommé gouverneur de la Guadeloupe, refuse d'y aller et est arrêté à Sainte-Croix en décembre. Il meurt en mai 1706 à Paris⁴.

Origine de la fortune de Joseph Gallifet à Saint-Domingue

En 1696, Louis XIV, en guerre contre l'Espagne, décide l'expédition du pillage de Carthagène, ville espagnole en Colombie, très riche car lieu de transit des richesses d'Amérique du Sud vers l'Espagne. Le chef d'escadre le baron de Pontis part de France avec sept vaisseaux, 2 000 matelots et 1 700 soldats de marine. A cette expédition officielle se joignent 1 300 flibustiers de Saint-Domingue non prévus et plus ou moins sous l'autorité de Gallifet ! La ville est prise et pillée. Mais le partage du butin déclenche des heurts entre flibustiers officiels et officieux. Le roi désigne **Joseph Gallifet**⁵ pour jouer les intermédiaires, ce qu'il fera avec succès, prenant sa part au passage.



Carte des Antilles avec **Saint-Domingue** (aujourd'hui Haïti), dans le rond noir la partie française, grande comme la Belgique, proche de Cuba. La croix verte marque l'emplacement de Carthagène en Colombie.

¹ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), D2C,222, Secrétariat d'Etat à la Marine.

² ANOM, C8A,6F°236.

³ Provision du 15 février 1698, signé Louis XIV.

⁴ Archives Nationales (AN), 107AP20.

⁵ Arrêt du Conseil d'Etat du 2 décembre 1697.

Ile de Saint-Domingue

L'île de Saint-Domingue est divisée en deux parties l'une française et l'autre espagnole. C'est en 1630 que la partie ouest, située à 50 jours de voile en moyenne de la France, devient française. C'est un repère de flibustiers et d'aventuriers. Entre 1630 et 1700, c'est une économie de pillages, de chasse et de quelques cultures, tabac, indigo. Puis vers 1700, l'exploitation de la canne à sucre bouleverse cette situation avec la création de grandes sucreries et l'importation massive d'esclaves.

Saint-Domingue va devenir le premier producteur mondial de sucre.

Les rassembleurs de terre sont des potentats et des notables locaux dont fait partie **Joseph Gallifet**. Ils avaient autorité pour les demandes de concession et la fixation des limites. L'inflation est galopante. **Joseph Gallifet**⁶ écrit en 1700 : *On refuse présentement 2000 écus d'une habitation qui a été achetée il y a 18 mois 70 écus et bien que l'on ait fait aucun travail*. L'année d'avant, comme par hasard, **Joseph Gallifet** a établi sa première sucrerie dans la plaine du Cap, paroisse de Petite-Anse, *formée par le rassemblement de dix petites places pour la somme globale de 14 880 livres*⁷. En réalité cela forme un domaine de 180 hectares.

En 1701, **Joseph Gallifet** écrit : *la jeune colonie aligne 35 sucreries roulantes, 20 autres prêtes à rouler dans trois mois et 90 commencées*.

La fortune de **Joseph Gallifet** est bien placée. Le domaine sera agrandi et il sera établit trois sucreries : *DesPlant, La Grand-Place et la Gaussette* !

Cent ans plus tard, à la Révolution française⁸, ces trois sucreries seront parmi les plus importantes de Saint-Domingue avec plus de 900 esclaves.

Succession

Pas marié, sans enfant légitime, il fait son testament le 23 mai 1702 à Léogane, Saint-Domingue. Il ordonne que *tous ses biens qu'il avait tant en Europe qu'en Amérique fussent vendus pour en acquérir des fonds de terres dans le Comtat Venaissin et à Cairanne, lesquels seraient perpétuellement annexés aux aînés de la famille Gallifet, descendus de male en male de Pierre Gallifet son père, à l'exclusion des filles qui ne pourront hériter de ces fonds qu'après l'extinction de tous les males*.

C'est le « mâle » **Louis Francois** (1695-1778), né à Cairanne, fils d'**Alexandre III** et neveu de **Joseph** qui va exploiter tout au long du XVIII^e siècle ces sucreries et acquérir une immense fortune. Malheureusement, il n'aura pas de descendance et la succession va changer de branche (pour une prochaine chronique !)

Joseph célibataire et son harem noir

A la fin du XVII^e siècle, Saint-Domingue est peuplé par des aventuriers à la recherche de l'eldorado et par des officiers, soldats et fonctionnaires chargés de gérer la colonie⁹. C'est un monde d'hommes, les femmes blanches sont les rares épouses et des religieuses.

En 1703, les autorités coloniales réclament des filles à marier (150 à 200). Malheureusement on envoya des *catins de la Salpêtrière, des salopes ramassées dans la boue, des gouapes effrontées...*

Pas facile pour notre Gallifet, noble de surplus, de trouver l'épouse idéale !



La maison Gallifet aujourd'hui à Haïti (ex Saint-Domingue). Une annexe du Château Gallifet de Cairanne !

⁶ ANOM, Col C9A rec5, lettre de Gallifet à Pontchartrain, le 17 octobre 1700. Pontchartrain est ministre de la Marine.

⁷ ANOM, Col C9A rec5, lettre de Gallifet à Pontchartrain, le 10 aout 1700 et plan des places f° 354.

⁸ *Description Topographique, Physique, Civile, Politique Et Historique De La Partie Française De L'isle Saint Domingue*, Moreau de Saint Remy, Philadelphie, 1789.

⁹ Philippe Hroděj, *Les premiers colons de l'ancienne Haïti et leurs attaches en métropole, à l'aube des premiers établissements (1650-1700)*, Les Cahiers de Framespa , URL : <http://framespa.revues.org/1050>.

Heureusement il reste les femmes de couleur : mulâtresses, indiennes et noires.

Le concubinage est de rigueur. Et voilà notre Gallifet qui succombe aux charmes exotiques. Cela conduit le gouverneur à transmettre un rapport à Paris en ces termes ¹⁰ : *Les ordres que je lui ai portés à M. Gallifet lui ont attiré son indignation comme pour la liberté de sa négresse, achetée en France par Madame Astignac, qu'il n'a relâché qu'en menaçant, perdant le respect qu'il devait à l'ordre du Roy et au votre ! C'était la plus belle des quatre ou cinq qui le gardent autour de son lit ;*

Mauvais exemple qui n'a été que trop suivi !

Son absence sera plus facile...

Il passe à côté d'une démission forcée de la Marine mais sera muté en Guadeloupe.

En prison

La vie aux Iles n'est pas de tout repos !

En décembre 1687¹¹, **Joseph Gallifet** est en prison à Saint-Christophe. Il écrit à Pontchartrain « *Je suis depuis avant-hier en prison de dix à douze pied carré dont la moitié est occupé par des excréments de prisonniers et l'autre nous reste avec un forçat accusé de soulèvement d'une barque ayant les fers aux mains et aux pieds, un nègre en même équipage pour vol, un engagé en fuite, un soldat pour ivrognerie,un traitement que l'on ne fait pas à un gentilhomme,...* »

Pour une sombre histoire de commandement de troupe entre le gouverneur et lui.

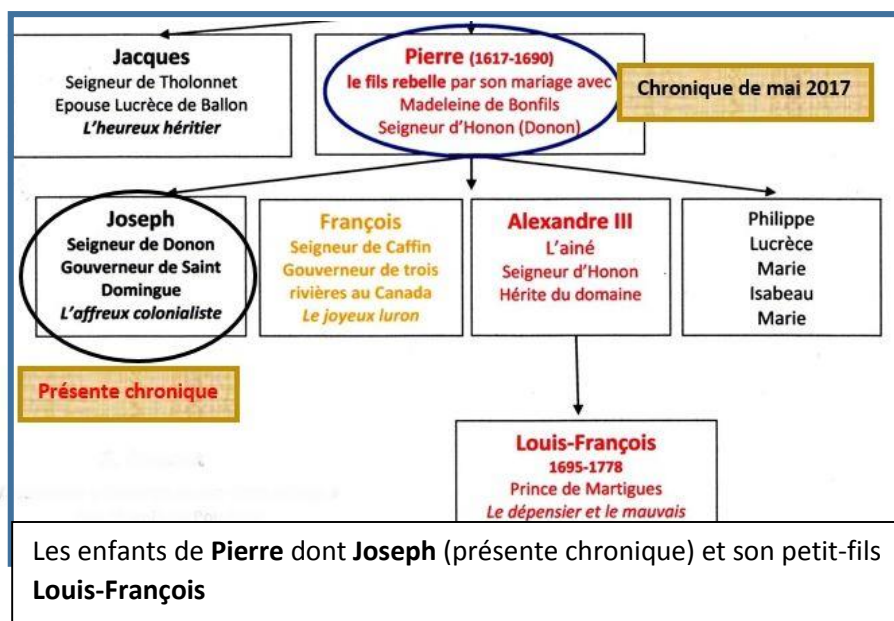
Puis en 1703¹², à la demande du nouveau gouverneur de Saint-Domingue Augé, il est muté comme gouverneur de la Guadeloupe, refuse d'y aller et est emprisonné. Cette mutation est liée à une cabale d'officiers, à quelques jalousies pour sa fortune et à sa vie privée.

Libéré, on le retrouve à Paris en 1704.

Dans un long rapport¹³ pour sa défense, daté de 1704, non signé, à l'attention de Pontchartrain, il est expliqué la situation de Gallifet, sa conduite exemplaire, son dévouement à la cause du Roi et de Saint-Domingue. Cette nomination à la Guadeloupe « *qui a été pour Gallifet une affliction mortelle tant par le déshonneur que cette disposition lui a apporté que par le développement de ses affaires à cause des établissements qu'il a fait à Saint Domingue* ». Le rapport demande à M. Pontchartrain de

rejeter cette nomination et de le nommer au poste de gouverneur de Sainte-Christophe qui est vacant ! Il est toujours à Paris en 1705 et y meurt le 26 mai 1706¹³ (bien que le dossier militaire l'enterre à Sainte-Croix). Son frère **Alexandre III** devra quitter Cairanne pour reprendre les plantations à Saint-Domingue en 1706 : une prochaine chronique !

G.Cousot



Association « Cairanne et son vieux village »
260 Chemin du Pourtour
84290 Cairanne
www.cairannevieuxvillage.eu

¹⁰ ANOM, C 9 A7, lettre Augé à Pontchartrain, 22 mars 1704.

¹¹ ANOM, Col E297.

¹² ANOM, Col E197.

¹³ AN, 107AP/5.